

tenue sous la présidence de Monsieur SALVAGE DE LANFRANCHI, assisté(e)  
de Monsieur CABAL et Madame FAYARD, Conseillers  
En présence de Monsieur TREBUCHET, Rapporteur public  
Madame BOUCHUT, Greffière

**11 heures 30**

02)	DOSSIER N° 2500924	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric SALVAGE DE LANFRANCHI
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler la décision du 28 octobre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté sa demande d'admission au séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur R	Maître CARMIER Sylvain
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
04)	DOSSIER N° 2500927	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric SALVAGE DE LANFRANCHI
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler l'arrêté du préfet des Hautes-Alpes du 23 septembre 2024 portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français sans délai, interdiction de retour d'une durée de trois ans, obligation de remise de passeport, et fixant le pays de destination.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur O	Maître CHARTIER Frédérique
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DES HAUTES ALPES	
05)	DOSSIER N° 2500929	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric SALVAGE DE LANFRANCHI
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler la décision du 9 décembre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté sa demande d'admission au séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame B	Maître GILBERT Flora (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

**11 heures 30**

06)	<b>DOSSIER N° 2500930</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric SALVAGE DE LANFRANCHI</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler la décision du 12 décembre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté sa demande d'admission au séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame S	Maître GILBERT Flora (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
07)	<b>DOSSIER N° 2500922</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric SALVAGE DE LANFRANCHI</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler la décision du 12 décembre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté sa demande d'admission au séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur B	Maître GILBERT Flora (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
08)	<b>DOSSIER N° 2500921</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric SALVAGE DE LANFRANCHI</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler la décision du 12 décembre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté sa demande d'admission au séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame D	Maître GILBERT Flora (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

**Arrêté le 06/06/2025**  
**Le président du tribunal**